

Note argumentaire relative à la modification du Programme Nouvelle-Aquitaine FEDER-FSE+ 2021-2027

Dans le cadre de la consultation du 22 mai 2026, l'Autorité de gestion soumet au partenariat du comité de suivi les propositions de modifications suivantes du Programme Nouvelle-Aquitaine FEDER-FSE+ 2021-2027.

Le Programme va entrer dans une dernière phase de mise en œuvre ; l'Autorité de gestion souhaite ainsi apporter certains **ajustements** afin de poursuivre la dynamique de programmation et **garantir ainsi l'absorption totale des fonds** en se concentrant sur les mesures et typologies d'actions présentant de forts besoins et permettre également l'accompagnement de projets spécifiques identifiés.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a porté et analysé avec une attention toute particulière les nouvelles priorités stratégiques de la Commission européenne dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes qui portaient notamment sur la compétitivité et la décarbonation, la défense et la sécurité, le logement abordable, la gestion durable de l'eau, la résilience hydrique ainsi que la transition énergétique afin d'aligner les investissements de la politique de cohésion sur ces nouvelles priorités.

Compte tenu de l'avancement de son programme et des possibilités déjà présentes sur ces sujets, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de ne pas mobiliser ces nouvelles priorités à travers la création d'un nouvel axe dédié. En effet, la Région souhaite poursuivre l'accompagnement de projets déjà identifiés à venir, en cours de dépôt ou d'instruction tout en veillant à maintenir sa priorité sur le soutien à son tissu de PME face au contexte mondial et européen actuel ainsi que sur les enjeux de transition énergétique et écologique, identifiés dès le début du programme.

Les modifications proposées représentent moins de 3% de la maquette (2,70%). Elles ne changent pas la stratégie initiale du programme qui maintient son équilibre entre les enjeux d'Innovation/ compétitivité des PME et les enjeux de transition environnementale/énergétique.

Par ailleurs, ces modifications n'ont pas d'impact sur l'évaluation environnementale.

✓ **Modification de la maquette financière**

Afin d'optimiser la consommation totale des crédits alloués au programme, il est proposé des **transferts de crédits au sein des axes**, entre objectifs spécifiques. Ces transferts présentés n'ont pas d'impact sur les dotations globales de chacun des axes concernés.

Au titre de l'axe 1 - Recherche, Innovation et transformation numérique :

- Transfert de **4,35 M€ de l'objectif spécifique 1.1** (Recherche et Innovation) **vers l'objectif spécifique 1.2** (Transformation numérique) afin de permettre notamment le financement d'un projet de supercalculateur.

Au titre de l'axe 6 – Infrastructures numériques :

- Transfert de **3,30 M€ de l'objectif spécifique 1.5** (Renforcer la connectivité numérique) **vers l'objectif spécifique 1.2** (Transformation numérique) afin d'accompagner les projets identifiés au titre de la transformation numérique (plus de 10M€ de projets identifiés).

Au titre de l'axe 2 – Transition énergétique et écologique :

- Transfert de crédits de **4,2M€ de l'objectif spécifique 2.1** (Efficacité énergétique) et de **5.8M€ de l'objectif spécifique 2.8** (Mobilité durable) **vers l'objectif spécifique 2.2 (Energies renouvelables)** compte tenu des besoins identifiés sur les énergies renouvelables (stock de 36M€ et plus de 21M€ à venir).
- Transfert de crédits de **6M€ de l'objectif spécifique 2.7** (Biodiversité) vers **l'objectif spécifique 2.4** (Changement climatique) afin d'assurer un meilleur rééquilibrage des enveloppes entre ces deux objectifs compte tenu de la réalité des besoins (stocks respectivement de 9 M€ et 13,5 M€), suite à la suppression de l'objectif spécifique 2.5 relatif à la Gestion de l'eau en 2025.

- ✓ **Modifications des typologies d'actions, des indicateurs et de la ventilation des ressources**

Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

- ✓ **Objectif spécifique 1.1 : développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe**

En raison du transfert de crédits de 4.350M€ vers l'ospé 1.2, les indicateurs du 1.1 sont modifiés comme suit :

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
Tableau 2 – indicateurs de réalisation	Les indicateurs de réalisation ne sont pas impactés par cette modification. En effet les cibles fixées restent réalistes au regard du taux moyen de financement observé, en deçà du taux moyen ayant permis de fixer la cible initiale. En parallèle de ce transfert de crédits, seule une modification de l'indicateur RCO06 est apportée, dont le détail est exposé ci-après.
Tableau 3 – indicateurs de résultat	L'indicateur de résultat n'est pas impacté par cette modification. En effet la cible fixée initialement reste réaliste au regard des prévisions de programmation.

<p>Tableau 4 – Domaine d'intervention</p> <p>RSO.1.1 FEDER – 004. Investissements dans les actifs fixes des centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur publics directement liés aux activités de recherche et d'innovation, dont les infrastructures de recherche</p> <p>Montant (EUR) : 40 000 000</p>	<p>Tableau 4 – Domaine d'intervention</p> <p>RSO.1.1 FEDER – 004. Investissements dans les actifs fixes des centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur publics directement liés aux activités de recherche et d'innovation, dont les infrastructures de recherche :</p> <p>Montants (EUR) : 35 650 000</p>
<p>Tableau 5 – Forme de financement</p> <p>RSO1.1 FEDER 01. Subvention 125 500 000</p>	<p>Tableau 5 – Forme de financement</p> <p>RSO1.1 FEDER 01. Subvention 121 150 000</p>
<p>Tableau 6 – Mécanisme d'application territorial</p> <p>RSO1.1 FEDER 33. Pas de ciblage géographique</p> <p>125 500 000</p>	<p>Tableau 6 – Mécanisme d'application territorial</p> <p>RSO1.1 FEDER 33. Pas de ciblage géographique</p> <p>121 150 000</p>
<p>Tableau 8 – Dimension égalité Homme/Femme</p> <p>RSO1.1 FEDER 03. Neutralité du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes</p> <p>125 500 000</p>	<p>Tableau 8 – Dimension égalité Homme/Femme</p> <p>RSO1.1 FEDER 03. Neutralité du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes</p> <p>121 150 000</p>

Par ailleurs, une **révision de l'indicateur de réalisation RCO06** « Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien » est proposée afin de centrer l'indicateur sur le nombre de chercheurs travaillant sur les projets financés (le référentiel initial 2014 2020 était plus large puisqu'il prenait en compte l'ensemble des chercheurs travaillant dans une entité financée) :

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
<p>Tableau 2 – indicateurs de réalisation</p> <p>RCO06 : Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien :</p> <p>2 151</p>	<p>Tableau 2 – indicateurs de réalisation</p> <p>RCO06 : Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien :</p> <p>693</p>

- ✓ **Objectif spécifique 1.2 : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics**

Dans le cadre des modifications de l'osp 1.2, il est proposé un transfert de 4,35 M€ de l'osp 1.1 vers l'osp 1.2 afin de financer le projet du supercalculateur initialement fléché sur l'osp 1.1.

Un transfert de maquette de 3,3M€ est également prévu entre l'osp 1.5 et l'osp 1.2 afin de pouvoir accompagner des projets au vu des tensions financières de l'osp 1.2.

Formulation en cours	Nouvelle formulation / nouvelle proposition
<p>Tableau 2 – Indicateurs de réalisation</p> <p>RO01- Entreprises bénéficiant d'un soutien : Valeur intermédiaire : 300 Valeur cible : 1002</p> <p>RCO02 – Entreprises soutenues au moyen de subvention : Valeur intermédiaire : 19 Valeur cible : 64</p> <p>RCO04 – Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier : 938</p> <p>RCO14 – Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numérique : 14</p>	<p>Tableau 2 – Indicateurs de réalisation</p> <p>Les indicateurs de réalisation ne sont pas impactés par cette modification. Les modifications liées aux indicateurs avaient été réalisées dans le cadre de la RMP 2025.</p>
<p>Tableau 3 – Indicateurs de résultats</p> <p>RCR13 – Entreprises atteignant un niveau élevé d'intensité numérique : 51</p> <p>RCR 06 – Population régionale en capacité d'accès au service numérique : 6 148 663</p>	<p>Tableau 3 – Indicateurs de résultats</p> <p>L'indicateur de résultat n'est pas impacté par cette modification. En effet la cible fixée initialement reste réaliste au regard des prévisions de programmation.</p>
<p>Tableau 4 – Domaine d'intervention</p> <p>013 – 5 271 819,00 015 – 3 919 091,00 016 – 4 278 181,00 017 – 6 030 909,00 019 – 1 500 000,00</p>	<p>Tableau 4 – Domaine d'intervention</p> <p>013 – 5 271 819,00 015 – 3 919 091,00 016 – 7 578 181,00 017 – 10 380 909,00 019 – 1 500 000,00</p>
<p>Tableau 5 – Dimension 2 – Forme de financement</p> <p>01- Subvention – 21 000 000</p>	<p>Tableau 5 – Dimension 2 – Forme de financement</p> <p>01- Subvention – 28 650 000</p>
<p>Tableau 6 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale</p> <p>33 – 21 000 000</p>	<p>Tableau 6 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale</p> <p>33 – 28 650 000</p>
<p>Tableau 8 – Dimension « égalité entre les hommes et les femmes » du FSE+, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ</p> <p>03. Neutralité – 21 000 000</p>	<p>Tableau 8 – Dimension « égalité entre les hommes et les femmes » du FSE+, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ</p> <p>03. Neutralité –28 650 000</p>

✓ **Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs**

Dans le cadre des modifications proposées au titre de l'osp 1.3, il est proposé d'ajuster les cibles de certains indicateurs ainsi que les formes de financement notamment pour les instruments financiers, au regard de la réalité des opérations programmées et des crédits restants disponibles :

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
<p>Tableau 2 – indicateurs de réalisation</p> <p>RCO01 – Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes) : 5 270 (valeur cible 2029)</p> <p>RCO02 – Entreprises soutenues au moyen de subventions : 173 (valeur cible 2029)</p> <p>RCO03 : Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers : 113</p> <p>RCO04 – Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier : 4 984 (valeur cible 2029)</p> <p>RCO15 – Capacités créées d'incubation d'entreprises : 44 (valeur cible 2029)</p> <p>Tableau 5 – Forme de financement</p> <p>Soutien au moyen d'instruments financiers : participations ou quasi-participations : 20 000 000</p> <p>Soutien au moyen d'instruments financiers : prêt : 1 250 000</p> <p>Soutien au moyen d'instruments financiers : garantie : 3 750 000</p>	<p>Tableau 2 – indicateurs de réalisation</p> <p>RCO01 – Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes) : 6 522</p> <p>RCO02 – Entreprises soutenues au moyen de subventions : 173</p> <p>RCO03 : Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers : 43</p> <p>RCO04 – Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier : 6 306</p> <p>RCO15 – Capacités créées d'incubation d'entreprises : 44</p> <p>Tableau 5 – Forme de financement</p> <p>Soutien au moyen d'instruments financiers : participations ou quasi-participations : 25 000 000</p> <p>Soutien au moyen d'instruments financiers : prêt : 0</p> <p>Soutien au moyen d'instruments financiers : garantie : 0</p>

La cible 2029 de l'indicateur RCO04 est ajustée au regard de la programmation. Concernant l'indicateur RCO03, la cible 2029 est modifiée sur la base de la cible programmée pour l'instrument de co-investissement. Par ailleurs, il n'y aura pas d'autres IF mis en place sur cette programmation (pas de prêts ni de garanties).

✓ **Objectif spécifique 1.5 : Renforcer la connectivité numérique**

Un transfert de 3,3M€ est proposé de l'osp 1.5 vers l'osp 1.2 afin de pouvoir soutenir les projets du numérique au bénéfice des citoyens, ce qui implique un réajustement de la cible RCO07.

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
Tableau 2 – Indicateurs de réalisation RCO07 - 3	Tableau 2 – Indicateurs de réalisation RCO07 - 2
Tableau 3 – Indicateurs de résultat RSR05 - 500	Tableau 3 – Indicateurs de résultat RSR05 - 500
Tableau 4 – Domaine d'intervention 033 – 10 000 000 036 – 2 000 000 037- 3 000 000	Tableau 4 – Domaine d'intervention 033 – 10 000 000 036 – 680 000 037- 1 020 000
Tableau 5 – Forme de financement 01 – 15 000 000	Tableau 5 – Forme de financement 01 – 11 700 000
Tableau 6 – Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale 33 – 15 000 000	Tableau 6 – Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale 33 – 11 700 000
Tableau 8 – Dimension « égalité entre les hommes et les femmes » du FSE+, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ 03 – 15 000 000	Tableau 8 – Dimension « égalité entre les hommes et les femmes » du FSE+, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ 03 – 11 700 000

Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

✓ **Objectif 2.1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Dans le cadre des transferts de crédits de 4.2M€ vers l'objectif spécifique 2.2 dédié aux énergies renouvelables, il convient de mettre à jour les données liées aux montants financiers et actualiser les indicateurs. Par ailleurs, il n'y aura pas de mise en place d'instruments financiers sur cet objectif.

Un ajustement des cibles est proposé au regard de la réalité des opérations programmées et de celles en cours d'instruction pour les indicateurs RCO18, RCO19, RCR26 et RCR29. Au regard des dossiers déposés au titre de l'AMI sur le logement social, un ajustement de la cible au réel est donc réalisé. Il est également proposé de renforcer le soutien des projets en lien avec la rénovation des bâtiments publics.

L'ensemble des données est ainsi mis à jour de la manière suivante :

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
Tableau 2_ Indicateurs de réalisation RCO18- Logements dont la performance énergétique a été améliorée : 10 500 RCO19- Bâtiments publics dont la performance énergétique a été améliorée : 61 500	Tableau 2_ Indicateurs de réalisation RCO18- Logements dont la performance énergétique a été améliorée : 5 962 RCO19- Bâtiments publics dont la performance énergétique a été améliorée : 78 210
Tableau 3 : Indicateurs de résultat RCR26- Consommation annuelle d'énergie primaire : 103 015 RCR29 : Emissions estimées de gaz à effet de serre : 10 301.5	Tableau 3 : Indicateurs de résultat RCR26- Consommation annuelle d'énergie primaire : 45 220 RCR29 : Emissions estimées de gaz à effet de serre : 4 522
Tableau 4 : Domaine d'intervention 038 : 2 000 000 040 : 2 000 000 041 : 2 000 000 042 : 28 000 000 045 : 14 000 000 046 : 1 000 000 050 : 1 000 000	Tableau 4 : Domaine d'intervention 038 : 400 000 040 : 0 041 : 2 000 000 042 : 28 000 000 045 : 14 000 000 046 : 400 000 050 : 1 000 000
Tableau 5 : Forme de financement 01 – 48 000 000 03 – 1 000 000 04 – 1 000 000	Tableau 5 : Forme de financement 01 – 45 800 000 03 – 0 04 – 0
Tableau 6 : Mécanisme d'application territorial 33 – Autres approches : 50 000 000	Tableau 6 : Mécanisme d'application territorial 33 – Autres approches : 45 800 000
Tableau 7 : Dimension « égalité hommes et femmes » 03 – Neutralité : 50 000 000	Tableau 7 : Dimension « égalité hommes et femmes » 03 – 45 800 000

- ✓ **Objectif spécifique 2.2: Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) sur les sources d'énergies renouvelables y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.**

Dans le cadre de l'abondement de 10M€ de cet osp, il convient de mettre à jour les données liées aux montants financiers et actualiser les données liées aux indicateurs. Par ailleurs, il n'y aura pas de mise en place d'instruments financiers sur cet Objectif. L'ensemble des données sont ainsi mises à jour de la manière suivante :

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
Tableau 2_ Indicateurs de réalisation RCO22 Capacité supplémentaire de production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables (MW) : 4 RSO03 Production de biométhane injectée (MWH/an) : 325 500	Tableau 2_ Indicateurs de réalisation RCO22 Capacité supplémentaire de production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables (MW) : 7 RSO03 Production de biométhane injectée (MWH/an) : 325 500

RSO02 : Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbaine (km) : 56	RSO02 : Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbaine (km) : 72
Tableau 3 : Indicateurs de résultat RCR29 : Emissions estimées de gaz à effet de serre (tonnes de CO ²) : 17 332 RCR31 : Total de l'énergie renouvelable produite (MWH/an) : 415 040	Tableau 3 : Indicateurs de résultat RCR29 : Emissions estimées de gaz à effet de serre (tonnes de CO ²) : 17 755 RCR31 : Total de l'énergie renouvelable produite (MWH/an) : 440 794
Tableau 4 : Domaine d'intervention 047 Energies renouvelables : énergie éolienne : 2 000 000 048 Energies renouvelables : énergie solaire : 5 000 000 049 Energies renouvelables : biomasse : 23 000 000 050 Energies renouvelables : biomasse permettant fortement de réduire les émissions de CO ² : 5 000 000 051 Energies renouvelables : énergie marine : 2 500 000 052 : Autres types : 5 500 000 054 : Cogénération et chauffage et refroidissement urbains à haut rendement : 13 500 000 055 : Cogénération à haut rendement, chauffage et refroidissement urbain : 13 500 000	Tableau 4 : Domaine d'intervention 047 Energies renouvelables : énergie éolienne : 2 000 000 048 Energies renouvelables : énergie solaire : 5 000 000 049 Energies renouvelables : biomasse : 23 000 000 050 Energies renouvelables : biomasse permettant fortement de réduire les émissions de CO ² : 5 000 000 051 Energies renouvelables : énergie marine : 2 500 000 052 : Autres types : 7 500 000 054 : Cogénération et chauffage et refroidissement urbains à haut rendement : 17 500 000 055 : Cogénération à haut rendement, chauffage et refroidissement urbain : 17 500 000
Tableau 5 : Forme de financement 01 Subvention : 67 000 000 02 Soutien au moyen d'instruments financiers : participations/quasi-participations : 2 000 000 03 Soutien au moyen d'instruments financiers : prêt : 500 000 04 Soutien au moyen d'instruments financiers : garantie 500 000	Tableau 5 : Forme de financement 01- 80 000 000 02- 0 03- 0 04- 0
Tableau 6 : Mécanisme d'application territorial 33 – Autres approches : 70 000 000	Tableau 6 : Mécanisme d'application territorial 33 – Autres approches : 80 000 000
Tableau 7 : Dimension « égalité hommes et femmes » 03 – Neutralité : 70 000 000	Tableau 7 : Dimension « égalité hommes et femmes » 03 – Neutralité : 80 000 000

Un ajustement des cibles est proposé pour les indicateurs RCO22, RSO02, RCR29 et RCR31 conformément à la méthode de calcul définie lors de l'élaboration du programme, mais également au regard de la réalité du coût moyen des opérations programmées sur la période 21/27.

✓ **Objectif spécifique 2.4: Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.**

Dans ce contexte, l'autorité de gestion propose les modifications suivantes :

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
<p>Tableau 2 - Indicateurs de réalisation</p> <p>RCO 27 – Stratégies nationales et infranationales en vue de l'adaptation au changement climatique : 51</p> <p>RCO04 – Actions de sensibilisation : 38</p>	<p>Tableau 2 - Indicateurs de réalisation</p> <p>Les indicateurs de réalisation ne sont pas impactés par cette modification. La modification financière étant un ré-équilibrage des enveloppes suite à la RMP 2025.</p>
<p>Tableau 3 – indicateurs de résultats</p> <p>RCR02 – Personnes ciblées par les actions de sensibilisation : 380 000</p>	<p>Tableau 3 – indicateurs de résultats</p> <p>L'indicateur de résultat n'est pas impacté par cette modification. La modification financière étant un ré-équilibrage des enveloppes suite à la RMP 2025.</p>
<p>Tableau 4 – Domaine d'intervention</p> <p>058 – 13 000 000€</p> <p>060 – 25 000 000€</p> <p>064- 9 083 333,33€</p>	<p>Tableau 4 – Domaine d'intervention</p> <p>058 – 13 000 000€</p> <p>060 – 25 000 000€</p> <p>064 – 15 083 333.633</p>
<p>Tableau 5 – Forme de financement</p> <p>01. Subvention : 47 083 333.33</p>	<p>Tableau 5 – Forme de financement</p> <p>01. Subvention : 53 083 333.33</p>
<p>Tableau 6 – Mécanisme d'application territorial</p> <p>33. Autres approches – Pas de ciblage géographique : 38 000 000</p>	<p>Tableau 6 – Mécanisme d'application territorial</p> <p>33. Autres approches – Pas de ciblage géographique : 53 083 333.33</p>
<p>Tableau 8 – Dimension « égalité entre les hommes et les femmes » du FSE+, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ</p> <p>03.Neutralité du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes : 38 000 000</p>	<p>Tableau 8 – Dimension « égalité entre les hommes et les femmes » du FSE+, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ</p> <p>03.Neutralité du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes : 53 083 333.33</p>

✓ **Objectif spécifique 2.6: Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources (FEDER).**

Un ajustement méthodologique sur les indicateurs RCO34 et RCR47 sont proposés. En effet, les cibles de capacité de traitement supplémentaire des déchets (RCO34) et de production (RCR47) avaient initialement été estimées sur une valeur cumulée sur 7 ans, alors qu'il s'agit d'indicateurs de capacité et de production annuelles. Les valeurs des cibles ont donc été annualisées (divisées par 7).

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
<p>Tableau 2 - Indicateurs de réalisation</p> <p>RCO34 – Capacités supplémentaires de recyclage des déchets : 1 610 000</p> <p>RSO04 – Actions de sensibilisation : 21</p>	<p>Tableau 2 - Indicateurs de réalisation</p> <p>RCO34 : 230 000</p>
<p>Tableau 3 – indicateurs de résultats</p> <p>RCR47 – Déchets recyclés : 1 288 000</p> <p>RCR02 – Personnes ciblées par les actions de sensibilisation : 280 000</p>	<p>Tableau 3 – indicateurs de résultats</p> <p>RCR47 : 184 000</p>

- ✓ **Objectif spécifique 2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution.**

Formulation en cours	Nouvelle formulation en cours
<p>Tableau 2 - Indicateurs de réalisation</p> <p>RCO04 – Actions de sensibilisation : 80</p> <p>RCO05 – Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés : 75</p> <p>RCO06 – Nombre de territoires engagés dans une stratégie locale de biodiversité : 500</p>	<p>Tableau 2 - Indicateurs de réalisation</p> <p>Les indicateurs de réalisations ne sont pas impactés par cette modification. La modification financière étant un ré-équilibre des enveloppes suite à la RMP 2025.</p>
<p>Tableau 3 – indicateurs de résultats</p> <p>RCR02 – Personnes ciblées par les actions de sensibilisation : 800 000</p> <p>RCR03 – Linéaire de cours d'eau réouverts : 450</p> <p>RCR04 – Population des territoires concernés par une stratégie locale de biodiversité : 300 000</p>	<p>Tableau 3 – indicateurs de résultats</p> <p>Les indicateurs de résultats ne sont pas impactés par cette modification. La modification financière étant un ré-équilibre des enveloppes suite à la RMP 2025.</p>
<p>Tableau 4 – Domaine d'intervention</p> <p>064 – 20 916 666.66</p>	<p>Tableau 4 – Domaine d'intervention</p> <p>064 – 14 916 666.67</p>

079 – 30 000 000 080 – 2 000 000	079 – 30 000 000 080 – 2 000 000
Tableau 5 – Forme de financement 01. Subvention : 52 916 666.67	Tableau 5 – Forme de financement 01. Subvention : 46 916 666.67
Tableau 6 – Mécanisme d’application territorial 33. Autres approches – Pas de ciblage géographique : 52 916 666.67	Tableau 6 – Mécanisme d’application territorial 33. Autres approches – Pas de ciblage géographique : -46 916 666.67
Tableau 8 – Dimension « égalité entre les hommes et les femmes » du FSE+, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ 03. Neutralité du point de vue de l’égalité entre les hommes et les femmes : 52 916 666.67	Tableau 8 – Dimension « égalité entre les hommes et les femmes » du FSE+, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ 03. Neutralité du point de vue de l’égalité entre les hommes et les femmes : 46 916 666.67

Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains

- ✓ **Objectif spécifique 2.8. Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.**

Dans le cadre du transfert de crédits de 5.8M€ vers l’objectif spécifique dédié aux énergies renouvelables, il convient d’actualiser les domaines d’intervention et certains indicateurs de réalisation :

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
Tableau 2 : RCO58 Aménagement spécifique de pistes cyclables (km) : 73	Tableau 2 : RCO58 Aménagement spécifique de pistes cyclables (km) : 135
Tableau 4 : Domaine d’intervention 081 : Infrastructure de transport urbain propres : 17 0366 515 083 : Infrastructure cycliste : 8 000 000 086 : Infrastructures pour les carburants alternatifs : 8 900 000	Tableau 4 : Domaine d’intervention 081 : Infrastructure de transport urbain propres : 17 366 515 083 : Infrastructure cycliste : 10 000 000 086 : Infrastructures pour les carburants alternatifs : 1 100 000
Tableau 5 : Forme de financement 01 Subvention : 34 266 515	Tableau 5 : Forme de financement 01 Subvention : 28 466 515
Tableau 6 : Mécanisme d’application territorial 26– Autres approches : villes, agglomérations et banlieues : 34 266 515	Tableau 6 : Mécanisme d’application territorial 26- Autres approches : villes, agglomérations et banlieues : 28 466 515
Tableau 7 : Dimension « égalité hommes et femmes » 03 – Neutralité : 34 266 515	Tableau 7 : Dimension « égalité hommes et femmes » 03 – Neutralité : 28 466 515

Un ajustement de la cible est proposé pour le RCO58, conformément à la méthode de calcul définie lors de l'élaboration du programme, mais également au regard de la réalité du coût moyen des opérations programmées sur la période 21/27.

Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

- ✓ **Objectif spécifique 4.1. Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.**

Nous proposons deux types de modification liées au soutien et à l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale :

- La modification de la typologie d'action : dispositif de financement de l'amorçage de micro-projets de l'ESS au profit de la création de l'emploi et des initiatives économiques dans les territoires. Il s'agit d'élargir le champ d'intervention du FSE+ au-delà de la phase d'amorçage en permettant également le soutien à la consolidation et au développement de micro-projets.
- La modification de la cible de l'indicateur EESO01 : Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées. En effet, les valeurs cibles 2024 et 2029 doivent être modifiées conformément à la méthode de calcul définie lors de l'élaboration du programme mais également au regard de la réalité du coût moyen des opérations programmées sur la période 21/27.

Formulation en cours	Nouvelle formulation proposée
<p>2) Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien direct aux projets, créateurs d'emplois pérennes ou vecteurs de consolidation des emplois et des activités. <p>✓ Dispositif de financement à l'amorçage de micro-projets de l'ESS (associatifs, coopératifs,...) au profit de la création de l'emploi et des initiatives économiques dans les territoires.</p>	<p>2) Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien direct aux projets, créateurs d'emplois pérennes ou vecteurs de consolidation des emplois et des activités. <p>✓ Dispositifs de financement à l'amorçage, à la consolidation et au développement de micro-projets de l'ESS (associatifs, coopératifs,..) au profit de la création d'emplois et des initiatives économiques dans les territoires.</p>
<p>Tableau 2 – indicateurs de réalisation EESO01 : Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeur 2024 : 361 - Valeur 2029 : 1202 	<p>EESO01 : Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeur 2024 : 361 139 - Valeur 2029 : 1202 344